

Diagnostic patrimonial de l'OIN Orly - Rungis Seine Amont

Présentation
générale

DIAGNOSTIC PATRIMONIAL DU TERRITOIRE DE L'OIN ORLY-RUNGIS SEINE AMONT

PRESENTATION GENERALE

Etude réalisée par :

Paul Damm, conservateur du patrimoine, Région Île-de-France

Stéphane Asseline, photographe, Région Île-de-France

Sous la direction d'**Arlette Auduc**, conservatrice en chef du patrimoine, chef de service

Avec la participation de :

Chloé Ariot, Sylvain Bouard, Emilie Gandon, Juliette Gardé, stagiaires

Jessica Bonin, apprentie

Région Île-de-France

Conseil général du Val-de-Marne

Février 2014



Jardins ouvriers à Villeneuve-le-Roi.

SOMMAIRE

OBJECTIF ET CONTEXTE DE L'ETUDE	10
1. Un territoire en mutation.....	10
2. 30 ans d'étude du patrimoine valdemarnais.....	11
3. Bilan patrimonial	13
Le diagnostic	13
Evolution des critères patrimoniaux.....	13
Patrimoine et aménagement	14
LE SDRIF <i>ÎLE-DE-FRANCE 2030</i> : AMENAGEMENT DURABLE, REFLEXE PATRIMONIAL ET	
DIAGNOSTIC PATRIMONIAL.....	16
1. Susciter le « réflexe patrimonial » dans les projets d'aménagement	16
2. Diagnostic patrimonial et aménagement du territoire	17
3. Un réseau d'acteurs patrimoniaux locaux	17
4. L'intégration du diagnostic au CDT des Grandes Ardoines.....	18
ANNEXES	20
1. Bibliographie	22
2. Synthèse des résultats du diagnostic.....	24
3. Extrait du titre II du CDT des Grandes Ardoines : 2.4 Une identité historique, culturelle et artistique remarquable à valoriser.....	26
4. Extrait du titre III du CDT des Grandes Ardoines Fiche action n°59 : Préservation du patrimoine historique et culturel du territoire	28
5. Extrait du rapport pour la commission permanente du conseil régional CP 13- 621 à propos du CDT des Grandes Ardoines :	30
6. Dimanche à Orly, Gilbert Bécaud.....	32

Il ne s'agit plus seulement d'inventorier et de conserver l'ancien en le survalorisant, au détriment d'un moderne qui serait la destruction, mais d'intégrer passé et futur dans le renouveau présent de la ville. C'est à ce prix que le développement durable a un sens, qui n'est pas l'immuabilité des espaces mais de durée historique des territoires¹.

¹Burgel Guy, sous la direction de Gauthiez Bernard, *Espace Urbain*, Principes d'analyse scientifique, vocabulaire et morphologie, éditions du patrimoine, 2003, p.9.

OBJECTIF ET CONTEXTE DE L'ETUDE

Le *Diagnostic des patrimoines* du territoire des 12 communes concernées par l'opération d'intérêt national Orly-Rungis-Seine-Amont (OIN ORSA) est une étude lancée par le Conseil général du Val-de-Marne et réalisée conjointement par le Conseil Régional d'Île-de-France, le Conseil Général du Val-de-Marne et le Conseil d'architecture, d'urbanisme, et de l'environnement du Val-de-Marne.

Cet ambitieux projet, outre une meilleure connaissance du patrimoine francilien, a pour objectif de créer un outil d'aide à la décision fondé sur le porter à connaissance à destination des aménageurs. Il se fonde sur une approche plurielle du patrimoine traitée par les différents partenaires : habitat et réseaux pour la Région, patrimoine industriel, patrimoine immatériel pour le Département, patrimoine naturel et patrimoine paysager pour le CAUE 94.

Cette présentation introduit les deux volets du diagnostic réalisés par le Conseil régional d'Île-de-France sur le patrimoine de l'habitat et le patrimoine des réseaux.

1. Un territoire en mutation

Les acteurs locaux ont été les premiers à se pencher sur l'avenir du territoire de la vallée de la Seine dans le Val-de-Marne et du pôle d'Orly-Rungis ; ils ont créé des structures intercommunales ou partenariales d'études et de promotion : Association Seine Amont Développement (5 communes, 2001), Syndicat intercommunal d'études du pôle Orly-Rungis (7 communes, 2004), Association de développement économique d'Orly-Rungis (acteurs économiques, 2003). Leurs travaux, ainsi que ceux de la Région (SDRIF), du Département (Objectif 2020) et des communes concernées ont donné corps à une vision renouvelée et ambitieuse du territoire, préfigurant une véritable stratégie de développement.

Conscient des enjeux de développement du territoire qui allait bientôt s'appeler Orly-Rungis-Seine Amont, l'État a proposé aux collectivités de créer une grande opération d'urbanisme d'intérêt national (OIN) et un établissement public d'aménagement (EPA) pour la mettre en œuvre. Il marquait ainsi sa volonté d'agir en partenaire des acteurs locaux pour accélérer les dynamiques de développement enclenchées par ces processus de coopération intercommunale. L'OIN et l'EPA ont été créés par décret en mai 2007.

Dans ce contexte, le travail de diagnostic vise à contribuer à une meilleure connaissance du patrimoine du territoire et à favoriser l'intégration d'une réflexion sur le patrimoine dans la définition des projets urbains.



Valenton, parc départemental de la Plage Bleue.

2. 30 ans d'étude du patrimoine valdemarnais

Le Val-de-Marne est le deuxième département français à voir s'achever son inventaire du patrimoine en 1999. On dispose ainsi d'une connaissance assez complète du patrimoine valdemarnais, celle-ci est constituée de synthèses sur le patrimoine de chaque commune et d'un ensemble de dossiers consultables sur les bases de données nationales : *Mérimée*, *Palissy*. La fin de l'inventaire du département a permis d'ouvrir une réflexion prospective sur les nouvelles recherches à entreprendre pointant notamment *l'absence d'étude des grands phénomènes de développement et d'aménagements urbains : grands ensembles, villes nouvelles, réseaux autoroutiers et ferrés...*² Dans cette optique une première étude à l'échelle du territoire de l'OIN ORSA a été réalisée en 2009 sur la

² *L'inventaire du patrimoine du Val-de-Marne, Bilan & Perspectives*, DRAC Île-de-France, 2002, p.28.

Seine en amont de Paris par Isabelle Duhau³. Le projet de diagnostic du territoire de l'OIN ORSA lancé à l'initiative du Conseil général en 2011 s'inscrit dans cette continuité.

Créé à la suite de l'arrivée de l'Inventaire général du patrimoine au sein de la Région Île-de-France en 2007 (loi du 13 août 2004) le diagnostic patrimonial est un outil qui vient compléter l'appareil méthodologique de l'Inventaire. Ce nouvel instrument résolument tourné vers les problématiques d'aménagement du territoire a pour ambition d'être un outil d'aide à la décision⁴ en fournissant au conseil régional une connaissance fine des territoires franciliens.

³ Duhau Isabelle, *la Seine en amont de Paris*, Conseil Régional d'Île-de-France, 2009.

⁴ *Principes, méthodes, et conduite de l'inventaire général du patrimoine culturel*, documents & méthodes, n°9, édition du patrimoine, 2001, p.6.

94 - VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, 24, avenue Anatole-France et rue Briquebac et rue Courteine et rue Marcel-Sembat
ENSEMBLE D'EDIFICES A COUR COMMUNE

Fig. 2 Vue de la rue Courteine prise de l'avenue Anatole-France.

Cl. Inv. Décamps
93 94 0746 X



Extrait de la base Mérimée, dossier IA 00126295.



Villeneuve-Saint-Georges, conservatoire municipal.

Toutefois, si cette nouvelle méthode s'inscrit dans une logique d'aménagement du territoire, elle comporte aussi un volet scientifique. En effet, une telle étude doit permettre d'identifier des sujets nouveaux à approfondir. Cette synthèse présentera ainsi quelques pistes de recherche, ouverte par l'étude du patrimoine du territoire de l'OIN ORSA.

3. Bilan patrimonial

Le diagnostic

Le diagnostic donne une photographie précise du territoire de l'OIN. Cette photographie est réalisée grâce au recensement des éléments patrimoniaux sur la base d'une fiche normalisée. Cette fiche a été élaborée à partir du *système descriptif de l'architecture*⁵ et des notices élaborées pour les autres diagnostics déjà entrepris par la Région.

Les fiches présentent une synthèse sur les éléments patrimoniaux ainsi qu'une appréciation sur la qualité patrimoniale du bâtiment décrit. Le but est de faire ressortir les éléments les plus importants du territoire en les qualifiant en fonction de l'intérêt patrimonial et du degré de cet intérêt :

- intérêt patrimonial : architectural; morphologique; urbain
- degré d'intérêt patrimonial : intéressant, remarquable, exceptionnel

Ainsi structurées les fiches de recensement du patrimoine ont été élaborées à partir des différentes sources disponibles sur le patrimoine de l'OIN :

- Des dossiers de l'enquête réalisée de 1991 à 1997 par Véronique Belle
- Des dossiers de l'étude réalisée sur le patrimoine du fleuve par Isabelle Duhau en 2009
- Des fiches du recensement du patrimoine de Vitry-sur-Seine réalisé par le CAUE 94 en 2007 dans le cadre de l'élaboration du PLU de la ville
- Des éléments sélectionnés lors de l'étude réalisée sur le terrain de 2011 à 2012.

A ces fiches il faut ajouter certains éléments du patrimoine des réseaux structurant le territoire : les routes et les voies de chemin de fer.

Route :

- D5, ex N5
- D7, ex N7, ex route de Fontainebleau
- A86, D86 ex N186, ex route de Choisy-le-Roi à Versailles



Villeneuve-le-Roi, maison due à l'architecte Gérard Tissoire.

Chemin de fer :

- La ligne Paris-Orléans
- La ligne Paris-Lyon
- La grande ceinture stratégique : portion de la grande ceinture
- Le Grand Godet

Evolution des critères patrimoniaux

On mesure avec le diagnostic l'évolution des critères de patrimonialisation. En effet, ces derniers étaient fondés, dans les années 90, sur une approche architecturale et stylistique⁶. Aujourd'hui, de nouveaux éléments patrimoniaux, comme l'habitat social, ont permis de faire évoluer ces critères en ouvrant la réflexion sur la valeur d'usage et la dimension sociale du patrimoine. Cette évolution fait écho à la redéfinition de la notion de patrimoine entreprise par le Conseil de

⁶ Liste des critères d'évaluation du patrimoine utilisé dans les années 90 :

- Implantation du bâti
- Composition d'ensemble
- Nombre d'étage
- Elévation
- Matériaux de gros œuvre / revêtement
- Décors

⁵ *Système descriptif de l'architecture*, documents & méthodes, n°5, édition du patrimoine, 1999, p.263.

l'Europe à l'occasion de la rédaction de la convention de Faro en 2005.

Patrimoine et aménagement

Le diagnostic a été aussi l'occasion de faire le bilan de l'état de conservation des éléments recensés par l'Inventaire lors des campagnes d'études des années 90. Le constat que l'on peut dresser de ce récolement est, à quelques exceptions près, plutôt positif. Ce qui témoigne de l'intérêt croissant des communes pour la conservation et la mise en valeur de leur patrimoine et se traduit dans certains cas par l'intégration des problématiques patrimoniales aux documents d'urbanisme comme le plan local d'urbanisme ou le plan d'occupation des sols.

- Ablon-sur-Seine, intégration des problématiques patrimoniales au *projet d'aménagement et de développement durables*
- Chevilly-Larue, intégration des problématiques patrimoniales dans le projet urbain
- Ivry-sur-Seine, cahier de recommandations architecturales annexé au PLU
- Rungis, cahier de recommandation architecture et paysage annexé au POS
- Villeneuve-Saint-Georges ZPPAUP transformé en AVAP dans le cadre du projet de rénovation du centre ville
- Vitry-sur-Seine inventaire du patrimoine bâti d'intérêt local intégré dans le règlement du PLU



Vitry-sur-Seine, Jupiter 2.

LE SDRIF ÎLE-DE-FRANCE 2030 : AMENAGEMENT DURABLE, REFLEXE PATRIMONIAL ET DIAGNOSTIC PATRIMONIAL

L'intégration du patrimoine dans la définition des projets urbains a été ajoutée au SDRIF lors de sa révision initiée par la loi du juin 2009 relative au Grand Paris. A cette occasion le conseil Régional a précisé les principes présidant à l'aménagement du territoire francilien pensés à l'aune du développement durable. De cette réflexion est né, entre autre, le *reflexe patrimonial*.



Choisy-le-Roi, la dalle et l'église Saint-Louis.

1. Susciter le « réflexe patrimonial » dans les projets d'aménagement

Prendre en compte le patrimoine, qu'il soit archéologique, architectural, urbain, industriel, environnemental, agricole, culturel, etc., consolide le sens des projets urbains. L'intégration d'un volet patrimonial est recommandée dans tout projet d'aménagement, constitué d'une étude préalable et le cas échéant, d'une réflexion à un projet de reconversion (coût de l'investissement, viabilité économique, potentiel promotionnel, intérêt urbain, intérêt culturel). Car si tout le patrimoine n'a pas vocation à être préservé (notamment le patrimoine dit ordinaire), il conviendrait de savoir ce qui peut ou doit être préservé et valorisé pour de nouveaux usages. Un observatoire régional du patrimoine industriel pourrait ainsi être créé. Les acteurs patrimoniaux des territoires (services publics, universités, associations) devraient également être fédérés et mobilisés afin de diffuser la connaissance du patrimoine ordinaire francilien

dans toute sa diversité, à toutes les échelles et pour tous les intervenants (élus, aménageurs, habitants). L'enjeu est de sensibiliser à l'idée d'un paysage bâti allant au-delà des objets patrimoniaux pris isolément, pour prendre en compte les ensembles et leur organisation territoriale. Diverses actions de valorisation (publications thématiques sur le patrimoine ordinaire), des livrets de recommandations (non prescriptives) en direction des élus, l'action des services d'urbanisme et des aménageurs, des expositions et événements autour de rénovations, réaffectations ou requalifications exemplaires sont à encourager. Ainsi, les projets urbains (PLU, ZAC, requalification des centres anciens) pourraient être accompagnés en sollicitant les fonds de connaissance, de documents, d'expériences et de méthodes accumulés.⁷

⁷SDRIF, Île-de-France 2030, Propositions pour la mise en œuvre, p.39-40.



Le pont du Port-à-l'Anglais entre Alfortville et Vitry-sur-Seine.

Traduction opérationnelle du *reflexe patrimonial*, le diagnostic en cours du territoire de l'OIN s'inscrit dans la vision de l'aménagement durable portée par le SDRIF. Cette synthèse n'est pas la conclusion d'une étude mais plutôt un rapport marquant la fin de la première étape du diagnostic patrimonial du territoire de l'OIN ORSA. Avec ce document il s'agit de montrer les éléments mis à jour par la phase d'étude du terrain et d'ouvrir des perspectives opérationnelles et scientifiques pour des études plus approfondies du territoire.

2. Diagnostic patrimonial et aménagement du territoire

Le diagnostic patrimonial de l'OIN ORSA a permis de replacer dans une perspective historique le *reflexe patrimonial* et l'intervention de la Région en matière d'aménagement du territoire. Celle-ci est directement issue des premières tentatives de planification de la région parisienne du début des années 20. Le diagnostic patrimonial est une première étape

dans la mise en œuvre du *reflexe patrimonial*. Il a d'ores et déjà permis de mettre en place sur le territoire un réseau d'acteurs patrimoniaux et de prendre en compte le patrimoine dans le contrat de développement territorial des Grandes Ardoines. Cette expérience novatrice ouvre une série de perspectives pour la mise en œuvre du *reflexe patrimonial*.

3. Un réseau d'acteurs patrimoniaux locaux

Le diagnostic patrimonial a permis de fédérer autour du Conseil Général du Val-de-Marne et de la Région Île-de-France les acteurs patrimoniaux du territoire au premier rang desquels figure le CAUE 94. Ce réseau d'acteurs devrait s'élargir aux services de l'Etat (la DRAC Île-de-France), aux acteurs historiques de la planification urbaine en Île-de-France que sont l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme Île-de-France (IAU IdF) et l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) et aux acteurs locaux de l'aménagement que sont la

SADEV 94 et l'Etablissement Public d'Aménagement du territoire de l'ORSA (EPA ORSA). La mise en place d'un tel réseau pourrait favoriser la réflexion et le dialogue des différents acteurs de l'aménagement de l'OIN ORSA.

4. L'intégration du diagnostic au CDT des Grandes Ardoines

La dynamique initiée par le diagnostic patrimonial du territoire de l'OIN a permis la prise en compte du patrimoine dans le CDT des Grandes Ardoines⁸⁹. Celui-ci fait l'objet d'une partie du titre : *Une identité historique, culturelle et artistique remarquable à valoriser*. Et se traduit par deux fiches actions dans le titre III (reproduites en annexe) qui portent sur le devenir de la grande halle des Ardoines et l'intégration du patrimoine à la réflexion sur l'aménagement du territoire des Grandes Ardoines dans le cadre du CDT.

Dans le cadre de l'élaboration du CDT Grand Orly, une réflexion sur les problématiques culturelles du territoire est pilotée par la DRAC d'Île-de-France. Cette démarche, doit permettre d'intégrer au CDT Grand Orly, dans un volet patrimoine, les conclusions du diagnostic patrimonial de l'OIN ORSA.

De façon générale, cette approche pluridisciplinaire de l'aménagement du territoire est appelé à se multiplier. Pour prendre tout son sens elle doit aujourd'hui s'appliquer à l'échelle des Zones d'Aménagement Concertées et se fonder sur des outils nouveaux : une cartographie interactive et partagée et des fiches d'information sur les éléments patrimoniaux disponibles sur le web.



Vitry-sur-Seine, la grande halle de la gare des Ardoines.

⁸ Contrat de Développement Territorial des Grandes Ardoines, Titre II 2.4.

⁹ Fiche action 54 : Transformation progressive de la Grande Halle et des petites halles en équipement majeur des Ardoines, Fiche action 59 : Préservation du patrimoine historique et culturel du territoire, Contrat de Développement Territorial des Grandes Ardoines, Titre III fiches actions.

ANNEXES

1. Bibliographie

Système descriptif de l'architecture, documents & méthodes, n°5, édition du patrimoine, 1999

Thesaurus de l'architecture, documents & méthodes, n°7, édition du patrimoine, 2000

Espace Urbain, Principes d'analyse scientifique, vocabulaire et morphologie, sous la direction de GAUTHIEZ Bernard, éditions du patrimoine, 2003,

L'habitat social, un atout pour le Val-de-Marne, sous la direction de GODET Olivier ? Hartmann édition,

CHASTANT Boris, GICQUEL Julien, HANAPPE Florence, MARINCIONI Mara, *La trame viaire du cœur d'agglomération*, APUR, 2013, <http://www.apur.org/etude/trame-viaire-coeur-agglomeration-phase-1-diagnostic-partage>

COTTOUR Claude, *Une brève histoire de l'aménagement de Paris et sa région*, DREIF, septembre 2008, <http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/breve-une-histoire-de-l-a1261.html>

Le BAS Antoine, *Juvisy-sur-Orge : Un territoire, des réseaux*, Lieux dits 2008.

Le BAS Antoine, *Architecture en brique en Île-de-France*, Somogy, 2014

Le CORBUSIER, *la Charte d'Athènes*, Points Seuil

LEROUX Lisiane, *la patrimonialisation du logement social, l'exemple du département du Val-de-Marne*, Mémoire de master II , Université de Reims Champagne-Ardenne.

2. Synthèse des résultats du diagnostic

Commune	Nombre de fiches	Élément exceptionnels	Éléments remarquables
Ablon-sur-Seine	22	<ul style="list-style-type: none"> Eglise Notre Notre-Dame-de-l'Assomption 	4
Alfortville	42	<ul style="list-style-type: none"> Groupe scolaire octobre 	8
Chevilly-Larue	20		8
Choisy-le-Roi	50	<ul style="list-style-type: none"> Maison des pages Eglise Saint-Louis, Saint-Nicolas 	8
Ivry-sur-Seine	51	<ul style="list-style-type: none"> Hôpital Charles Foix Fort d'Ivry Cité Maurice Thorez Ensemble de logement EdF 	15
Orly	37	<ul style="list-style-type: none"> Orly-Sud Orly-Ouest 	6
Rungis	20	<ul style="list-style-type: none"> Aqueduc Médicis Regard n°1 Regard n°2 MIN 	7
Thiais	37	<ul style="list-style-type: none"> Maison (9 boulevard de Stalingrad) 	11
Valenton	14		5
Villeneuve-le-Roi	26		4
Villeneuve-Saint-Georges	51		10
Vitry-sur-Seine	199	<ul style="list-style-type: none"> Eglise Saint-Germain Chapelle Saint-Marcel Domaine Chérioux Maison aux lions 	30
Totaux	569	19	116

3. Extrait du titre II du CDT des Grandes Ardoines : 2.4 Une identité historique, culturelle et artistique remarquable à valoriser

(...)

p. 84 *La question de l'intégration de l'histoire, et notamment du passé industriel, se pose sur ce territoire, qu'il s'agisse de la préservation du patrimoine bâti, ou de l'intégration dans les nouvelles opérations de recommandations de la prise en compte de passé industriel et, plus globalement, du tissu urbain existant. L'ancienne grande halle ferroviaire de Vitry-sur-Seine, et l'usine Hollander de Choisy, sont des objets patrimoniaux emblématiques de la mutation opérée sur ces secteurs du territoire, et connaîtront une transformation progressive en équipements rayonnants. Il est également important d'accompagner les habitants de ce territoire à vivre ces évolutions en reliant, par des initiatives, le territoire ancien et celui qui se dessinera.*

(...)

Objectif 2 – Promouvoir le territoire par de hauts lieux culturels

2.1 Valoriser le patrimoine paysager, historique et culturel du territoire, et notamment le patrimoine lié à l'industrie

(...)

-Préserver le patrimoine bâti, ancien, industriel et ferroviaire :

- *Anticipation des besoins de préservation sans entraver les nécessaires mutations urbaines : poursuivre les diagnostics en cours, mener des diagnostics en amont des projets, édicter une charte de bonne conduite (concernant l'archéologie préventive, les bâtiments remarquables, le mobilier fluvial, etc.) pour une meilleure prise en compte par les aménageurs des éléments remarquables existants - inventaires et/ou diagnostics patrimoniaux communaux, protections particulières inscrites au PLU (art. L 123.1-7) et monuments inscrits ou classés au titre des monuments historiques.*
- *Mise en valeur des éléments de patrimoines remarquables (par exemple les halles ferroviaires, les cheminées ou la roue-pelle EDF, l'usine Hollander...), points de repère du génie industriel des lieux qui fondent l'identité du territoire par des actions de valorisation commune à l'ensemble du territoire (ballades urbaines, pour le grand public comme les scolaires, outils de communication...)*

-Reconvertir les équipements identitaires et emblématiques

- *Grande Halle (Ardoines) : objet patrimonial emblématique à proximité de la gare des Ardoines qui connaîtra une transformation progressive. Elle pourrait être destinée à l'accueil d'activités temporaires dans un premier temps, puis deviendrait, en lien avec l'arrivée du Grand Paris Express et le développement de nouveaux emplois à l'est des voies ferrées, un haut lieu de rassemblement, au centre des quartiers habités, accueillant résidents, salariés, chercheurs et étudiants. Son volume substantiel autorise d'imaginer l'installation d'un grand équipement public ou privé de rayonnement métropolitain*
- *Usine Hollander (Le Lugo) : témoignage architectural remarquable du passé industriel de la vallée de la Seine, l'usine pourrait voir sa vocation actuelle renforcée comme lieu d'expression artistique*

(...)

Objectif 3 – Développer les arts dans la ville et intégrer la culture dans le processus d'aménagement pour renforcer l'identité artistique remarquable du territoire

3.2 Préserver l'épaisseur historique et culturelle du territoire en impliquant la population dans des initiatives associant l'histoire des lieux, la mémoire des habitants et les évolutions en cours ou à venir.

4. Extrait du titre III du CDT des Grandes Ardoines Fiche action n°59 : Préservation du patrimoine historique et culturel du territoire

Préservation du patrimoine historique et culturel du territoire	Fiche action 59
Présentation de l'action	
Localisation, périmètre envisagé	Ensemble du territoire en particulier les zones chargées d'activités emblématiques du territoire (zone d'activités fluviales, industrielles, les réalisations remarquables de grands ensembles, etc.)
Contribution de l'action au projet de territoire	La présence de l'activité humaine laisse des signes importants comme autant de marqueurs du territoire, visibles ou invisibles. Ces signes urbains constituent, au même titre que certaines réalisations architecturales remarquables, un patrimoine matériel auquel il convient de prêter attention.
Description de l'action	<p>L'aménagement du territoire peut se mener tout en prenant en compte la préservation de ce patrimoine, à condition d'une prise en compte de sa présence en amont, afin de ne pas entraver les nécessaires mutations. Ainsi, il convient d'anticiper ces actions de préservation par une détermination précise de la réalité des éléments remarquables. C'est le rôle de l'archéologie préventive nécessaire sur ce bassin alluvial riche de présences humaines ancestrales, de l'inventaire du patrimoine entrepris par le Conseil Régional mais également d'études du type de celle menée sur les bâtiments remarquables par le CAUE ou le Conseil Général.</p> <p>Dans ce contexte, il s'agit également de prêter une attention particulière à la qualité artistique et architecturale de la rénovation et de la réhabilitation tout comme à la construction et diffusion de la connaissance de l'histoire des territoires.</p> <p>Caractéristiques techniques</p> <p>Il s'agit donc de la poursuite du diagnostic patrimonial, réalisé par le Conseil Régional et le Conseil Général, et de la réalisation de diagnostics sur les différents éléments patrimoniaux (le mobilier issu de l'activité fluviale par exemple) et de l'édiction de chartes de bonne conduite pour la prise en compte de ces éléments par les aménageurs.</p> <p>L'action pourra se traduire par la qualité de la rénovation et de la réhabilitation engagées.</p> <p>Elle se traduira également par la mise en place d'une réflexion sur les « témoins urbains » (noms de rue, plaques/bornes, indications etc.) à laquelle les habitants pourront être associés.</p>
Etat d'avancement	
Mise en oeuvre	
Maîtrise d'ouvrage	Multiple, selon situations
Maîtrise foncière	
Phasage	Fonction du calendrier des opérations d'aménagement
coût global	
Plan de financement	
Partenariats	Service départemental de l'Archéologie, INRAP Direction départementale des Archives Directions des Affaires culturelles des villes Conseil Régional d'Ile-de-France Services urbanisme/aménagement des villes, qui ont un rôle de sensibilisation DRAC CAUE

5. Extrait du rapport pour la commission permanente du conseil régional CP 13-621 à propos du CDT des Grandes Ardoines :

(...)

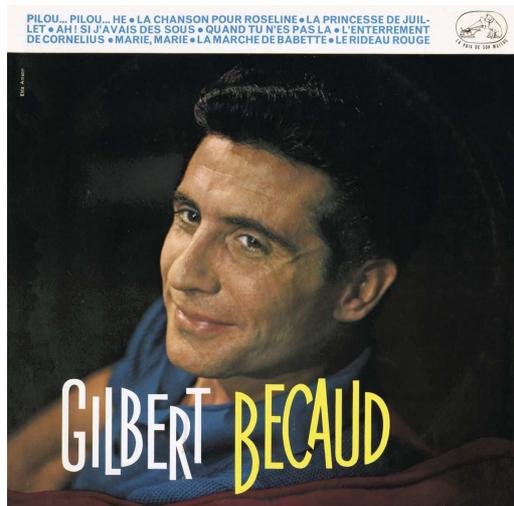
p. 42 *Une place importante est accordée à la valorisation de la présence de la Seine et un travail est mené sur le développement de la mémoire et du patrimoine, industriel notamment, du territoire. La dimension culturelle et artistique est présentée comme un élément essentiel de développement de ce territoire.*

(...)

p. 44 **Le programme d'actions décline les grandes orientations du projet de CDT Grandes Ardoines, répondant globalement aux objectifs du projet de SDRIF et notamment sur les sujets suivants : mobilisation des potentialités foncières du territoire, intensification urbaine autour des projets de développement et d'amélioration des transports, maintien des activités productives et de logistique urbaine, amélioration de l'accès à la formation et l'emploi, création de nouveaux équipements en accompagnement de l'offre de logements, développement de l'offre culturelle en s'appuyant notamment sur le patrimoine industriel présent, aménagement des berges de Seine, gestion des déchets et développement du recours aux énergies renouvelables.**

(...)

6. Dimanche à Orly, Gilbert Bécaud



*A l'escalier C, bloc 21,
J'habite un très chouette appartement
Que mon père, si tout marche bien,
Aura payé en moins de vingt ans.
On a le confort au maximum,
Un ascenseur et une salle de bain.
On a la télé, le téléphone
Et la vue sur Paris, au lointain.*

*Le dimanche, ma mère fait du rangement
Pendant que mon père, à la télé,
Regarde les sports religieusement
Et moi j'en profite pour m'en aller.*

*Je m'en vais dimanche à Orly.
Sur l'aéroport, on voit s'envoler
Des avions pour tous les pays.
Tout l'après-midi... J'ai de quoi rêver.
Je me sens des fourmis dans les idées
Quand je rentre chez moi la nuit tombée.*

*A sept heures moins cinq, tous les matins,
Nicole et moi, on prend le métro.
Comme on dort encore, on se dit rien
Et chacun s'en va vers ses travaux.
Quand le soir je retrouve mon lit,
J'entends les Boëings chanter là-haut.
Je les aime, mes oiseaux de nuit,
Et j'irai les retrouver bientôt.*

*Oui j'irai dimanche à Orly.
Sur l'aéroport, on voit s'envoler
Des avions pour tous les pays.
Pour toute une vie... Y'a de quoi rêver.
Un jour, de là-haut, le bloc 21
Ne sera plus qu'un tout petit point.*



Un dimanche sur les terrasses d'Orly dans les années 60.



Conseil régional d'Île-de-France

Unité société - Direction Culture-Tourisme-Sport-Loisirs
Service Patrimoines et Inventaire
115, rue du Bac - 75007 Paris
Tél. 01 53 85 59 93 / www.iledefrance.fr/patrimoines-inventaire

